

**Compte-rendu
de la séance du Conseil municipal
du 13 avril 2018**

L'An deux mil dix-huit, le treize avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

Convocation : 06 avril 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Philippe VILLEDIEU Maire, M. David LECOMTE 1^{er} Adjoint, M. Olivier HOUDY 2^{ème} Adjoint, M. Guy BEAUREPÈRE 3^{ème} Adjoint, Mme Claude VARNIER 4^{ème} Adjointe, M. Antoine CHEREAU 5^{ème} Adjoint, M. Arnaud BELLANGER 6^{ème} Adjoint, M. Dominique PRIEUR, M. Chantal BINOIST, M. Roland FERROL, M. Christophe DROUIN, M. Dominique SEIGNEURET, Mme Liliane CONTREPOIS, Mme Annick ALLÉE, M. Alain EDMOND, Mme Laëtitia CRESPEAU, Mme Nathalie LOISELEUR, M. Christian LAURIN, M. Charles BOBET, M. Laurent BERTHIER, M. Yannick FOURMONT, M. Fabrice SEGUT, Mme Stéphanie DROUIN, Mme Aurélie SADOUKI, Mme Pauline FOUCAULT.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : M. Joël LAMET

ÉTAIENT ABSENTS : M. Dominique LORIN, M. Eric VAULOUP, Mme Nadine APIOU, M. Emmanuel BELLANGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Guy BEAUREPERE

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Devis pour acquisition d'un ordinateur portable pour l'école.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES : ANNÉE 2018**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu l'état N°1259 pour l'année 2018 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018. Il propose à l'assemblée de maintenir les taux comme il avait été décidé l'année dernière avant la fusion.

La commission communale des finances s'est réunie le 12 avril 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **FIXE** les taux ainsi qu'il suit pour l'année 2018, sans modification:

- Taxe d'habitation : 9,42 %
- Taxe foncière - bâti : 14,54 %
- Taxe foncière - non bâti : 26,52%

Le produit attendu pour l'année est de 335 057 €.

• **DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SISS DE BROU**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou (SISS) demande que soit nommé 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

La commune de Dangeau est substituée aux anciennes communes de Bullou et Mézières-au-Perche au sein du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- **TITULAIRES** : M. Fabrice SEGUT, Mme Nathalie LOISELEUR, Mme Claude VARNIER, M. Dominique SEIGNEURET.
- **SUPPLÉANTS** : M. Olivier HOUDY, M. Christophe DROUIN, M. Chantal BINOIST, M. Alain EDMOND.
- **CONVENTION GÉNÉRALE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention générale de maîtrise d'ouvrage et d'entretien de la voirie départementale en traverse d'agglomération, entre le Département et la commune de DANGEAU (regroupant les communes de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche).

Cette convention a pour but de clarifier les rôles et les responsabilités du Département et de la commune lorsque sont entrepris des travaux sur les routes départementales en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la présente convention,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.
- **INFORMATIONS SUR UN PROJET ÉOLIEN**

La société VSB étudie un projet éolien sur le territoire de la commune situé à proximité de l'étang de Bullou. La société souhaite l'autorisation de la commune pour contacter les personnes concernées.

Le conseil municipal à l'unanimité n'émet pas d'objection.

- **SPECTACLE COMPAGNIE TRAVIATA DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA 1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE : CHOIX DE LA DATE**

A la précédente séance du conseil, il a été abordé la possibilité de faire venir la compagnie théâtrale Traviata pour un spectacle vivant nommé « Gentils Coquelicots, un été 18 entre Beauce et Perche ».

Le coût de la prestation est de 900 € (pas de SACEM ni frais supplémentaires).

Le conseil retient la date du dimanche 14 octobre 2018 à 15 heures 30 à la salle polyvalente de Dangeau.

Prix de l'entrée : 5 € et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Le comité des fêtes organisera l'évènement, la commune dédommagera le comité si déficit.

- **DEVIS POUR ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire présente le devis de RPID SARL pour un ordinateur portable de 15''.

Il s'agit d'un ordinateur HP avec les logiciels Microsoft (Word, excel, powerpoint, OneNote) au prix de 631,00 € HT soit 757,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de RPID SARL pour un montant de 631,00 € HT avec une heure de main d'œuvre.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis afin de passer la commande.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2018 en section d'investissement.
- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** :

Monsieur le Maire :

- INFORME :

1. de l'accord de l'inspection académique pour le passage à la semaine à 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.
2. du courrier d'Eure-et-Loir Nature relatif à la semaine de l'Arbre.

3. des différentes randonnées : Cyclo club Bonnevalais « entre le Perche Gouët et la Beauce » le 1^{er} mai, Association Les Godillots « la randonnée du Muguet » le 1^{er} mai, Rallye moto le 20 mai.
4. de l'invitation de la MDA,
5. de la conférence sur « Le jardinage au naturel, parlons techniques ... » à la salle des fêtes de Brou le 3 mai à 20H.
6. des réunions ENEDIS en mai/juin sous le thème du service public local de l'électricité et de la transition énergétique.
7. du courrier de M. Philippe VIGIER, député, concernant la ligne SNCF Paris-Chartres-Courtalain.
8. de la campagne départementale Villes et Villages Fleuris 2018.

TOUR DE TABLE :

⇒ M. Dominique SEIGNEURET demande de quelle manière s'organisera la cérémonie du 8 mai.

Le conseil décide que la cérémonie du 8 mai ait lieu sur les 3 anciens territoires, avec dépôts de gerbes aux Monuments aux morts. Le vin d'honneur sera servi ensuite à la salle polyvalente.

⇒ M. Laurent BERTHIER informe qu'un chien se promène seul sans ses propriétaires au lieudit Chahuteau.

Prochaines réunions :

- Commission communale du bulletin (pour le site internet) : 18/05/2018 à 20H.
- Commission générale du conseil : 22/05/2018 à 20H.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.